

**ULCC | CHLC**

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR  
L'ÉLABORATION ET LA GESTION DES  
PROGRAMMES (CCÉGP) 2021**

**Présenté par  
Peter J. M. Lown, c.r.  
CHLC**

*Avertissement : Les idées ou les conclusions formulées dans le présent document, notamment le texte législatif proposé, les commentaires ou les recommandations, peuvent ne pas avoir été adoptées par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Elles ne reflètent pas nécessairement son point de vue ni celui de ses participants. Veuillez consulter les résolutions adoptées à ce sujet à la réunion annuelle de la Conférence.*

**Août 2021**

Le présent document est une publication de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse :

[info@ulcc-chlc.ca](mailto:info@ulcc-chlc.ca)

## **Rapport du comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP) 2021**

### **Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada Réunion annuelle, août 2021**

[1] Tout au long de l'année, le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP) a continué de se réunir chaque mois pour examiner l'avancement des projets et faire le suivi des suggestions pour de nouveaux projets. Toutes les réunions se sont tenues par conférence téléphonique ou par ZOOM et ont été limitées à environ une heure.

#### **Travaux en cours**

[2] En 2020, la section civile a approuvé trois nouveaux projets et a suggéré d'approfondir les recherches pour un autre projet. Nous avons deux projets en cours -un visant à faire un ajout à la version française de la *Loi uniforme sur le sociofinancement à des fins caritatives et communautaires* (2020), et l'autre portant sur la *Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le transfert des actions*. Lorsque ces projets seront terminés, le second groupe de travail procédera à la mise à jour de la *Loi uniforme sur l'exécution des décisions et jugements canadiens*.

[3] Nous avons aussi plusieurs projets en cours dans le domaine du droit international privé, soit la *Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire* de La Haye, la *Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by*, et finalement, un rapport d'évaluation des répercussions portant sur la Convention de La Haye sur les jugements (2019).

[4] Deux projets approuvés l'an dernier doivent faire l'objet de décisions importantes quant à leur portée. Ils sont décrits dans des rapports distincts, à l'intention de la section, sur les organismes de bienfaisance et la diffamation en ligne.

[5] Le CCÉGP a décidé de ne pas aller de l'avant avec un projet sur les serments et les affirmations solennelles. L'enjeu principal a trait au choix entre un serment et une affirmation solennelle. Traditionnellement, en droit, le serment était la principale méthode pour demander à un témoin de fournir un témoignage véridique. Si le témoin voulait faire une affirmation solennelle, il devait justifier son choix. Graduellement, les provinces et les territoires ont renoncé à la nécessité de justifier le choix, et ont autorisé le libre choix de la méthode, sans nécessité de justification. La liberté de choix est prévue par la *Loi sur la preuve au Canada*, et toutes les provinces, sauf trois, ont modifié leurs dispositions législatives pour retirer la nécessité de justifier le choix. Il y

a donc, en fait, une quasi-uniformité sur cette question, et il n'est pas nécessaire de proposer une nouvelle loi uniforme. Si les trois autres provinces décident de modifier leurs dispositions législatives, elles auront de nombreux précédents sur lesquels s'appuyer.

[6] Un aspect accessoire de cet éventuel projet concerne le protocole à établir pour les enfants témoins. Ceux-ci pourraient ne pas être capables de prêter serment tout court et, le cas échéant, le juge pourrait devoir déterminer s'ils comprennent la gravité de la procédure et l'obligation de fournir un témoignage véridique. Cet aspect est déjà abordé par une loi uniforme existante, la [\*Loi uniforme sur le témoignage des enfants\*](#) (1993).

[7] Dans le cadre de sa stratégie commerciale, la section civile a consacré beaucoup de temps à examiner et à proposer des modifications à la *Loi uniforme sur les sociétés en nom collectif*. Malgré des avancées importantes, le projet a pâti du manque de disponibilité des principaux acteurs, qui n'ont pu poursuivre leur travail. Le projet a donc été suspendu après le travail réalisé en 2006 et en 2010. La professeure Maya Cachecho a pris les rênes de ce projet, et est en train d'examiner le travail accompli afin de préparer une proposition pour déterminer comment faire avancer le projet. Cet examen soulève une question importante, soit celle de savoir quelle proportion du travail accompli peut être utilisée.

### **Suggestion et sélection de projets**

[8] Lors de la réunion de 2020, la section a examiné une série de propositions de projets et a voté sur chacun des sujets. Ces votes ont donné au CCÉGP un aperçu des sujets les plus pertinents. Toutefois, il a été proposé que le processus de suggestion et d'examen des sujets s'effectue beaucoup plus tôt. Ainsi, les représentants des administrations pourraient sonder leur communauté juridique afin de déterminer les sujets mûrs pour une action uniforme.

[9] À titre de président du CCÉGP, j'ai donc sondé les représentants des administrations en mai cette année. La date limite pour répondre était le 30 juin. Malgré des rappels effectués au cours de diverses réunions du CCÉGP et du mois de juin, une seule suggestion a été reçue. L'examen prévu des suggestions par le CCÉGP n'a donc pas pu avoir lieu. Nous en sommes donc de nouveau à espérer des suggestions au cours de la prochaine réunion annuelle. Le CCÉGP prendra en considération toutes les suggestions proposées et les discussions s'y rapportant.

[10] De plus, la section fait face à deux autres défis dans ses efforts pour obtenir davantage de suggestions de sujets. Peu de personnes se sont proposées pour se joindre aux groupes de travail; il ne s'agit pas du tout d'une critique envers les personnes qui se sont portées volontaires, mais leur nombre est limité. Le défi le plus important est cependant de trouver des leaders en gestion de projet et des experts en la matière. L'an dernier, plusieurs projets se sont retrouvés par défaut entre les mains du président du

CCÉGP. Cette année, alors que nous menons à bien le processus crucial d'établissement de la portée pour certains projets, nous sommes confrontés aux mêmes défis.

[11] Il serait utile que les délégués réfléchissent à leur participation à des projets antérieurs et présentent des suggestions pour aborder et relever ces défis. Les délégués pourraient peut-être songer aux projets qu'ils jugent réussis et mettre en lumière les éléments ou les aspects qui ont contribué à leur réussite.

[12] Enfin, j'aimerais souligner le soutien dont le CCÉGP a bénéficié cette année. Kathleen Cunningham a organisé toutes nos réunions ZOOM, alors que Clark Dalton s'est occupé habilement des ordres du jour et des procès-verbaux. Je veux également remercier tous les membres du comité pour le temps qu'ils ont consacré et l'attention qu'ils ont portée à notre travail. Les circonstances ont fait en sorte qu'il y a eu davantage de conférences téléphoniques et de réunions ZOOM, mais la participation est demeurée constante malgré le nombre accru de réunions dans ce domaine et dans d'autres. Vous trouverez ci-joint une liste des membres du CCÉGP<sup>1</sup>. N'hésitez pas à les remercier pour leur contribution si vous en avez l'occasion.

[13] Si nous recevons un nombre substantiel de suggestions pour les projets, nous serons peut-être en mesure de tenir une réunion en personne, où, habituellement, nous réalisons des progrès importants en ce qui concerne la sélection et la gestion de projets.

[14] Je suis ravi d'avoir assuré la présidence du comité et de soumettre le présent rapport en son nom.

**Respectueusement soumis par Peter J.M. Lown, c.r.**

---

<sup>1</sup> Voici les membres du CCEGP pour 2020 – 2021 :

Peter JM Lown, c.r., Edmonton (AB.), président; Sarah Dafoe, ministère de la Justice de l'Alberta, Edmonton (AB.); Arthur Close, c.r. (retraité), New Westminster (BC); Russell Getz, ministre de la Justice et procureur général de la C.-B., Victoria (BC), Kathleen Cunningham, directrice administrative de la CHLC, Vancouver (BC); Manon Dostie, ministère de la Justice du Canada, Ottawa (ON.); Kathryn Sabo, ministère de la Justice du Canada, Ottawa (ON.); Valérie Simard, ministère de la Justice du Canada, Ottawa (ON); Laura Pitcairn, Bureau des poursuites pénales du Canada, Ottawa (ON.); Elizabeth Strange, Bureau du procureur général, Fredericton (NB); John Lee, ministère du Procureur général de l'Ontario, Toronto (ON); Catherine Boily, Chambre des notaires du Québec, Montréal (QC); Laurence Bergeron, ministère de la Justice du Québec, Québec (QC); Michel Deschamps, McCarthy Tetrault, Montréal (QC); Darcy McGovern, c.r., ministère de la Justice de la Saskatchewan, Regina (SK); Clark Dalton, c.r., coordonnateur des projets de la CHLC, Edmonton (AB).